

STRATÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DE L'ACTIVITÉ CYNÉGÉTIQUE EN PÉRIPHÉRIE DU PARC DU W (BÉNIN, BURKINA FASO, NIGER)

H. BOULET ⁽¹⁾, C. VERMEULEN ⁽²⁾, A.S. ALADJI-BONI ⁽³⁾,
I. NIANDOU ⁽¹⁾, A. EL-HADJ ISSA ⁽⁴⁾, K. KONATE ⁽⁵⁾,
C. PAOLINI ⁽³⁾, O. NOVELLI ⁽⁴⁾ et D. DULIEU ⁽³⁾

⁽¹⁾ Projet ECOPAS, Composante Niger, B.P. 12668, Niamey, Niger.
E-mails : Boulet : hubert.boulet@oceanpost.net

Niandou : ecopas@intnet.ne

⁽²⁾ Projet ECOPAS, C/O Nature + asbl, Laboratoire de Foresterie
Tropicale et Subtropicale, Faculté Universitaire des Sciences
Agronomiques de Gembloux, Passage des déportés,
5030 Gembloux, Belgique. E-mail : vermeulen.c@fsagx.ac.be

⁽³⁾ Projet ECOPAS. E-mails : Aladji-Boni : sylla.cr@fasonet.bf

Paolini : consortium.ecopas@fasonet.bf

Dulieu : cirad.ecopas@fasonet.bf

⁽⁴⁾ Projet ECOPAS, Composante Bénin. E-mails :

El-Hadj Issa : Az_issa@yahoo.fr Novelli : novedisil@yahoo.it

⁽⁵⁾ Projet ECOPAS, Composante Burkina Faso.

E-mail : ecopasbf@fasonet.bf

MOTS-CLÉS : Faune sauvage, utilisation durable, partage des revenus, Programme
Parc Régional du W/ECOPAS, zone de grande chasse, zone villageoise d'intérêt cyné-
gétique (ZOVIC), Parc régional du W, Bénin, Burkina Faso, Niger.

RÉSUMÉ

*Le Programme Parc Régional du W/ECOPAS (Ecosystèmes Protégés de l'Afrique Sudano-Sahélienne) est actif dans les trois pays (Bénin, Burkina Faso et Niger) qui se partagent le complexe écologique, ou parc, du W. Il a émergé suite à une volonté politique de ces trois États et est financé par la Commission Européenne pour une période de 5 ans. La zone du W (environ 10 200 km²) constitue un ensemble transfrontalier unique et recèle quelques-uns des derniers grands mammifères terrestres caractéristiques et emblématiques de l'Afrique de l'Ouest : l'éléphant, *Loxodonta africana*, le lion, *Panthera leo*, le guépard, *Acinonyx jubatus*, le buffle, *Syncerus caffer*, la girafe, *Giraffa camelopardalis*, et les antilopes, Antilopinae. Considéré comme le dernier grand bloc de savane de l'Afrique de l'Ouest, cet écosystème fragile est pour l'heure menacé par des pressions anthropiques d'origines diverses : agriculture de rente, transhumance et braconnage. En novembre 2003,*

l'UNESCO-MAB a pris acte de l'importance patrimoniale du W en lui donnant le statut de Réserve Transfrontalière de Biosphère, la toute première en Afrique. Le Programme ECOPAS a pour but de conserver cet écosystème pour le bénéfice des communautés locales, grâce au développement d'initiatives aux alentours du Parc et par la mise en place d'un système participatif. Ces initiatives concernent l'éducation à l'environnement, le commerce légal, l'écotourisme, la chasse sportive, et la rationalisation de la transhumance et des pratiques agricoles. Ces initiatives multi-sectorielles se fondent et s'appuient sur la flexibilité et l'adaptabilité de la nature, et la complexité liée à l'isolation et l'éloignement de cette région partagée entre trois pays. Les activités liées à la chasse contribuent au développement économique et social des communautés les plus pauvres. Le développement de safari de chasse contribue à la stratégie visant à insérer les zones protégées dans le tissu socio-économique. Cependant, la gestion de la chasse varie grandement d'un pays à l'autre. Ainsi, le programme ECOPAS a élaboré un plan d'action pour chaque pays respectant les particularités nationales de chacun. Avec cette stratégie, le Programme ECOPAS espère mettre en place un réseau de zones de chasse recouvrant à peu près 3 150 km², ce qui représente 22,5 % de la surface de l'écosystème du W. Les revenus potentiels de ces activités de chasse sont estimés entre 470 et 530 millions de Francs CFA qui proviennent de la vente de viandes, de diverses taxes et de la création d'emplois directs et indirects autour de cette activité. Grâce au partage équitable des revenus des activités de chasse, les 30 à 35 millions de Francs CFA récoltés par an ont été redistribués aux populations locales. Ces bénéfices peuvent augmenter avec l'implication et la prise de conscience progressive des chasseurs pour le développement. Si nous ajoutons à cela les dépenses générées par le tourisme directement ou indirectement liées à l'activité sportive de la chasse, les bénéfices écologiques, économiques et sociaux d'une utilisation adéquate de la zone de chasse sont importants. Quelle que soit la stratégie adoptée dans chacun des pays, les trois pays partagent le même but de concilier gestion de la faune et contribution au développement économique des populations locales.

I. PRÉAMBULE

La distribution spatiale de la faune sauvage en Afrique se réduit inexorablement d'année en année. Cette raréfaction généralisée est imputable non seulement à l'anthropisation des milieux naturels, mais également au braconnage pratiqué par les populations locales, intégré dans les réseaux d'approvisionnement des grandes villes. Avec le développement d'un tissu routier de plus en plus performant permettant d'évacuer la viande sur de longues distances, la chasse coutumière jadis destinée à la consommation locale s'est transformée en un braconnage intensif et destructeur. Ces pratiques contribuent au gaspillage d'un patrimoine dilapidé sans grandes retombées économiques et au détriment de la sécurité alimentaire villageoise.

Paradoxalement, en dehors des rares parcs nationaux exploités à des fins de tourisme de vision où existent des structures destinées à la lutte anti-braconnage, la diminution de la faune est souvent beaucoup moins importante sur les territoires où se pratiquent des activités de chasse touristique (CHARDONNET, 1995). En effet, les espaces cynégétiques sont d'une

manière générale aménagés d'un réseau de pistes conséquents permettant un contrôle de la part de l'exploitant durant les mois de l'année où il est présent. D'autre part, les chasseurs sportifs étant à la recherche de grands trophées, la chasse touristique, si elle est bien gérée, ne concerne que quelques animaux mâles et adultes. Ces prélèvements, soumis qui plus est à des quotas théoriquement attribués en fonction de la densité de chaque espèce, n'affectent en rien la pérennité des espèces concernées.

Si ce mode d'exploitation de la faune a prouvé son efficacité au plan de la conservation, il n'a cependant pas encore trouvé sa légitimité sociale et médiatique. L'exploitation de la faune par des concessionnaires étrangers se heurte souvent à une résistance sourde des populations en place, qui se sentent écartées de la gestion et exclues du flux financier. L'exploitation de la faune sauvage apparaît comme le domaine privilégié d'une élite soutenue par une administration répressive.

Dans ce contexte et dans un but de conserver le patrimoine considérable que constitue la faune sauvage africaine, un programme a été mis sur pied pour la zone soudano-sahélienne de l'Afrique, le Programme ECOPAS (ECOsystèmes Protégées d'Afrique Soudano-sahélienne), dont l'un des objectifs est de trouver un moyen de modifier les mentalités et les pratiques des différents acteurs. Stopper le braconnage intensif, modifier les rapports de force, assurer des retombées économiques générées par la faune sauvage, garantir une gestion durable, font partie des défis à relever. Dans cet article, nous présentons quelques modes d'utilisation durable de la faune sauvage en Afrique et, plus particulièrement, les initiatives prises par le Programme ECOPAS dans le Parc Régional du W dans les trois pays (Bénin, Burkina Faso et Niger) qui se le partagent.

II. QUELQUES MODES D'UTILISATION DURABLE DE LA FAUNE SAUVAGE

II.1. LES SAFARIS DE VISION

Dans de nombreuses régions d'Afrique, principalement orientale et australe, les « safaris vision » sont un moyen très rentable d'exploiter la faune sauvage. Ce mode d'exploitation est soumis à des exigences très précises en matière de biotopes, lesquels doivent permettre une bonne visibilité des animaux (terrains ouverts), mais également en termes de densité et de types d'animaux rencontrés. En effet, on peut noter que les espèces quasi indispensables pour le développement du tourisme de vision en savane sont les éléphants, *Loxodonta africana*, les lions, *Panthera leo*, les girafes, *Giraffa camelopardalis*, et les buffles, *Syncerus caffer*. Toutes les espèces et sous-espèces d'antilopes et de gazelles, *Antilopinae*, sont rarement différenciées et sont très souvent cataloguées sous le même nom générique « d'antilopes » malgré leur grande diversité et dissemblance. Elles restent dans tous les cas moins attractives aux yeux des touristes et ne constitueront jamais à elles seules un produit d'accroche commerciale.

Cette vérité de savane est moins tranchée pour ce qui concerne certaines espèces forestières, tel le gorille, *Gorilla gorilla*, qui peut constituer à lui seul un produit commercialisable malgré les difficultés d'observation et d'ap-

proche imputables à son habitat. Une telle espèce reste un « produit » commercial plus luxueux qui se suffit à lui-même et qui pourra se vendre beaucoup plus cher, rendant ainsi sa rentabilité moins dépendante d'un tourisme de masse.

II.2. LES SAFARIS DE GRANDE CHASSE

Dans les régions où les exigences minimales d'exploitation de la faune sauvage par les « safaris vision » ne sont pas remplies, il faut nécessairement envisager une autre approche pour la valorisation de la faune. Dans cette situation, l'alternative peut être le tourisme cynégétique. Ce mode d'exploitation permet de valoriser de manière optimale et durable, au bénéfice des populations riveraines, la faune présente sur une zone tout en ne sacrifiant qu'un très petit nombre d'animaux, essentiellement des vieux mâles.

La possibilité de mise en place de ce type de valorisation repose sur des critères bien différents de ceux de la vision. Ces critères ont par ailleurs fortement évolué ces dernières années et permettent de valoriser un très grand nombre d'espèces autrefois négligées. En effet les chasseurs qui effectuaient autrefois des safaris de grande chasse en Afrique le faisaient autant pour tout ce que cela comportait d'aventure et de risque que pour la qualité ou la diversité des trophées récoltés. Si cette perception du tourisme cynégétique demeure encore partiellement vraie pour certains chasseurs européens, de nombreux chasseurs notamment américains effectuent des safaris de grande chasse dans le but de récolter des trophées différents et de grande qualité (mensurations) leur permettant de compléter leur collection. Si de telles considérations, très « américaines », de collection de trophées peuvent paraître futiles aux chasseurs d'autres continents, cette approche, avec tout ce qu'elle véhicule comme idée là aussi très américaine d'« awards », est un atout considérable pour une meilleure valorisation des trophées et des safaris de grande chasse.

Partant de ce constat, il faut exploiter au mieux les diverses classifications mises en place par des organisations telles que Safari Club International (S.C.I.) qui contribuent par leurs actions (édition de livres de records des trophées pour chaque espèce de gibier, décorations diverses en fonction des gibiers tirés, etc.) à valoriser la chasse touristique. Ces classifications permettent par ailleurs de valoriser toutes les espèces et sous-espèces répertoriées indépendamment de leur caractère prestigieux ou non. À titre d'exemple, les bubales, *Alcelaphus buselaphus*, qui ne sont que de « vulgaires » antilopes pour les touristes de vision classiques, représentent plusieurs possibilités de trophées pour le collectionneur qui s'intéressera à toutes les sous-espèces existantes et qui multipliera les safaris à travers tout le continent africain pour récolter le bubale major, *A. b. major*, le bubale de Leiwel, *A. b. leiwel*, le bubale de Lichtenstein, *A. b. lichtensteinii*, le bubale de Coke, *A. b. cokei*, le bubale caama, *A. b. camaa*, etc. Notons également que le développement d'une activité rentable de tourisme cynégétique n'implique pas nécessairement des densités d'animaux aussi importantes que le tourisme de vision, la quête et le pistage faisant parties intégrantes de la grande chasse.

D'autre part, les prélèvements s'effectuent exclusivement sur des animaux mâles et adultes et de préférence dans les classes d'âges avancées, car ce

sont eux qui sont porteurs des grands trophées recherchés. Par conséquent, les prélèvements orchestrés par le tourisme cynégétique n'affectent en rien la pérennité des espèces dans la mesure où bien évidemment on reste dans le cadre d'un prélèvement raisonnable établi suivant des critères de gestion à long terme (quota d'abattage).

II.3. LES SAFARIS DE PETITE CHASSE

À l'image des safaris « grande chasse », les safaris « petite chasse » visent également la valorisation cynégétique de la faune par un petit nombre de chasseurs en provenance le plus souvent des pays du Nord. Ils se pratiquent également dans des zones ingrates pour le tourisme de vision, mais permettent en plus la valorisation des zones où la grande faune a déjà disparu.

Le chasseur de petite chasse ne poursuit cependant pas le même objectif que le chasseur de grande chasse. Recruté généralement dans une catégorie sociale moins fortunée, le chasseur de petite chasse est avant tout un amateur de tirs nombreux et de longues promenades tranquilles. Il n'est absolument pas motivé par la recherche d'un trophée, ni par le risque, mais plutôt par le goût d'un tableau de chasse bien garni. Les espèces chassées visent essentiellement un gibier à plume (terrestre ou aquatique) tiré à la volée. Autre différence notable avec la grande chasse, la petite chasse vise un gibier sans considération de sexe ni d'âge. Les calculs de quotas par espèces sont donc très différents. Notons enfin que certaines espèces très recherchées par les chasseurs, comme le francolin, *Francoelinus* sp., fréquentent typiquement des lieux anthropisés, champs et jachères.

III. LES INITIATIVES DU PROGRAMME ECOPAS

Le Programme Parc Régional W/ECOPAS (Ecosystèmes Protégés en Afrique Soudano Sahélienne) ou Programme ECOPAS intervient à cheval sur le Bénin, le Burkina Faso et le Niger (KLEITZ, 2001). Il est issu de la volonté politique manifestée par ces trois États, et est financé par la Commission Européenne sur cinq ans. La zone du W (environ 10 200 km²) constitue un ensemble transfrontalier unique et recèle quelques-uns des derniers grands mammifères terrestres caractéristiques et emblématiques de l'Afrique de l'Ouest : l'éléphant, le lion, le guépard, *Acinonyx jubatus*, le buffle, la girafe et les antilopes. Considéré comme le dernier grand bloc de savane de l'Afrique de l'Ouest, cet écosystème fragile est pour l'heure menacé par des pressions anthropiques d'origines diverses : agriculture de rente, transhumance, braconnage. En novembre 2003, l'UNESCO-MAB a pris acte de l'importance patrimoniale du W en lui donnant le statut de Réserve Transfrontalière de Biosphère, la toute première en Afrique. Le Programme ECOPAS intervient pour la conservation des écosystèmes de savane du complexe écologique du W, au bénéfice des populations locales, par des actions de développement en périphérie, selon une logique participative (BORRINI-FEYERABEND et CHATELAIN, 2003) : éducation environnementale, commerce équitable, promotion de l'écotourisme, chasse sportive, rationalisation des pratiques pastorales et de la transhumance, etc. Les initiatives multi-sectorielles

correspondent en flexibilité et en adaptabilité à la complexité et à la nature des zones les plus éloignées et enclavées des trois pays (BURINI et GUISSALBERTI, 2002). Plus particulièrement, les activités cynégétiques doivent contribuer au développement économique et social des populations locales les plus démunies et les plus touchées par la pauvreté.

Le développement d'un tourisme cynégétique contribue à la stratégie d'insertion des aires protégées dans le contexte socio-économique de la région d'intervention (1) en favorisant la structuration territoriale pour une utilisation légalisée des terres et des ressources de la part de populations, (2) en établissant des sources financières substantielles et durables pour le développement des communautés riveraines (estimées à un potentiel de 470 à 530 millions de Francs CFA par MONTFORT *et al.*, 2003), et (3) en constituant des zones tampons exceptionnelles pour les parcs.

La situation de la gestion cynégétique est cependant très variable d'un pays à l'autre en fonction des législations (MICHELOT, 2001). La place des populations humaines varie du statut de simples manœuvres à celui de responsables suite à un début de transfert et de décentralisation de l'activité cynégétique vers les communautés locales (CASTI et TURCO, 2002). Dans le respect des spécificités et des réalités nationales, le Programme ECOPAS a élaboré des réponses modulées. Mais quelles que soient les stratégies adoptées dans chaque pays, elles présentent pour dénominateur commun le souci du Programme ECOPAS de concilier gestion durable de la faune et bénéfices directs aux populations (MAGHA *et al.*, 2002).

III.1. BÉNIN

Au Bénin, le programme ECOPAS appuie le système de gestion des espaces protégés récemment mis en place. Axé sur la création d'un organisme paraétatique fiscalement indépendant (le CENAGREF, Centre National de Gestion des Réserves de Faune) et intégrant différents niveaux de représentation des populations (les AVIGREF, Associations Villageoises de Gestion des Réserves de Faune), ce système intègre les questions de gestion cynégétique de la faune (EL-HADJ ISSA et NOVELLI, 2004).

Les AVIGREF ont en effet statutairement pour attributions la gestion rationnelle des réserves de faune (parcs nationaux, zones cynégétiques et leurs zones tampon) en liaison avec le CENAGREF, les guides de chasse et la société civile. Les AVIGREF contribuent en outre à la gestion rationnelle des terroirs et au développement socio-économique des villages riverains.

Depuis leur création autour du Parc du W les AVIGREF sont représentées au Conseil d'administration du CENAGREF. Elles participent activement à différentes activités, dont les travaux d'aménagement du Parc (ouverture de pistes, aménagement de mares, etc.) ou les activités de surveillance. Elles cogèrent également avec le CENAGREF des sites touristiques comme la campement d'Alfakoara et participent à la gestion des zones de chasse situées en périphérie du parc. Leurs sources de revenus sont variées : elles comportent notamment les contrats pour la réalisation des aménagements, la perception de 50 % des recettes issues des saisies dans le Parc (bétail entre autre) ou encore la perception de 30 % des recettes générées par la chasse sportive. Ce volume financier a été chiffré à 30 millions de franc CFA pour les trois dernières saisons. En outre, le tiers de la venaison leur est destinée. Les

recettes sont essentiellement affectées à la réalisation d'œuvres socio-communautaires et au fonctionnement interne.

Bien que ce modèle soit *a priori* séduisant, certaines difficultés sont encore rencontrées. Tandis que la lutte anti-braconnage s'est révélée jusqu'ici peu efficace, les acteurs locaux ont présenté des déficiences dans la gestion des structures mises en place, les critères de répartition des revenus n'ont pas été fixés à l'avance, le risque d'émergence d'une nouvelle catégorie de fonctionnaires a pu aller de pair avec des détournements de fonds, la multiplicité des associations a complexifié la gestion, et l'insuffisance de la représentation des pasteurs dans les AVIGREF a entraîné quelques divergences. Cette situation est notamment imputable au manque de formation, au manque d'expérience et à l'analphabétisme, tous problèmes pour lesquels le programme ECOPAS s'investit, en même temps qu'il tente de préciser la clé de répartition des fonds et d'intégrer plus d'éleveurs dans les associations, à défaut de les organiser dans une autre structure.

III.2. BURKINA FASO

Pratiquer une chasse sociale et encourager la gestion durable, c'est le pari du Programme ECOPAS à travers sa Composante Burkina Faso. Des trois pays, ce dernier est celui qui possède la législation la plus avancée en matière de participation des populations à la gestion cynégétique, à travers le concept de Zones Villageoises d'Intérêt Cynégétique (ZOVIC) (VERMEULEN, 2003; VERMEULEN *et al.*, 2004). Définie comme un espace délimité par les populations locales sur leurs terroirs afin d'y réaliser une exploitation cynégétique rationnelle de la faune, la ZOVIC est gérée par un Comité Villageois de Gestion de la Faune (CVGF) élu démocratiquement par l'assemblée villageoise. Ce comité est appuyé dans sa gestion par les services des Eaux et Forêts. Les profits réalisés, issus des taxes d'amodiation, sont déposés sur un compte en banque indépendant géré par les CVGF. Ils sont investis dans des infrastructures de développement communautaire. Le programme ECOPAS a soutenu la création de quatre ZOVIC pilotes où un ensemble d'actions et de réalisations sont en cours (VERMEULEN et OUEDRAOGO, 2003), notamment : la mise en place physique et juridique des CVGF, la formation intensive des membres des comités, la délimitation participative des ZOVIC, leur matérialisation sur le terrain et leur cartographie, ou encore la mise en place d'un suivi écologique villageois et la réalisation des premiers safaris. Au plan local, la gestion des ZOVIC est donc perçue comme un premier pas dans la réflexion de la communauté, vis-à-vis de son système de production. Elle ouvre la porte d'une gestion globale des terroirs.

Au plan régional, les ZOVIC contribuent à lancer une nouvelle dynamique de gestion du complexe transfrontalier entre les populations et le Parc du W. Elles servent de modèle expérimental pour les deux autres pays gestionnaires du Parc.

III.3. NIGER

Pays le moins avancé en terme de gestion cynégétique, le Niger offre pourtant en périphérie du Parc du W des possibilités intéressantes (TELLO

et BOULET, 2002; VERMEULEN, 2003). Dans le souci d'une valorisation équitable des ressources fauniques du Complexe écologique, la Cellule régionale du PRP W / ECOPAS a proposé une restructuration du tourisme cynégétique en périphérie du W du Niger en vue de maximiser les profits au bénéfice des populations riveraines. C'est dans cet esprit qu'elle a adressé à l'administration en charge de la faune, une demande d'autorisation assortie d'une proposition technique. Cette dernière est inspirée du modèle des zones villageoises de chasse burkinabées (VERMEULEN, 2003) et centrafricaines (BOULET *et al.*, 2003).

Suite à la réponse favorable de l'administration en charge des aires protégées, le Programme a entamé une étude de faisabilité pour la création de deux Zones Cynégétiques à Gestion Villageoise (ZCVG) pilotes: l'une de petite chasse le long de la rive gauche du fleuve Niger en face de l'aire protégée, et l'autre de grande chasse dans la partie sud de la Réserve de faune de Tamou.

Les actions suivantes ont été engagées. La description des opérations nécessaires pour la mise en place des ZCGV a démarré, notamment les inventaires préalables et l'identification des besoins en formation des populations à la gestion de la faune et avec pour objectif de définir les modalités de redistribution des bénéfices aux acteurs impliqués (administration centrale, communes, parc W, les communautés).

Un projet d'appel d'offre international pour l'amodiation de la zone pilote de grande chasse de la réserve de faune de Tamou a été lancé. Pour pouvoir soumissionner, le demandeur doit nécessairement constituer une société au Niger dont l'actionnaire majoritaire est de nationalité nigérienne. Les soumissions doivent comporter une partie financière, fonction de la superficie de la zone et de sa richesse et déterminée par les services compétents (donc ne faisant pas l'objet de surenchère), et une partie technique (curriculum vitae des guides de chasse, moyens matériels, expérience professionnelle, propositions techniques : emplois, gestion, valorisation et développement des communautés). Un cahier des charges avec des dispositions administratives ainsi que des dispositions conservatoires et cynégétiques a été également établi afin d'apporter le maximum d'éléments aux personnes désirant soumissionner.

Une proposition de différentes personnalités nationales, régionales et internationales (membres du Safari Club International de la Fondation Internationale pour la Sauvegarde de la Faune et d'une revue cynégétique spécialisée) du monde cynégétique et de la conservation a été formulée pour constituer l'association chargée d'évaluer de manière objective les offres pour l'attribution des zones de chasse.

Des critères pour la mise en place d'un examen de guide de chasse ont été élaborés. L'examen comprend une épreuve écrite, reposant sur une connaissance générale de la faune et de la grande chasse, une connaissance des législations de la chasse et de la conservation de la nature, une connaissance de la mécanique, du secourisme, etc., et une épreuve pratique nécessitant des connaissances spécifiques : précision de tir, appréciation des trophées, utilisation du GPS.

Une période de location de dix années consécutives et renouvelable de l'ensemble des zones cynégétiques a été proposée, dans le but de mieux impliquer le locataire dans la gestion de son secteur, et d'établir une collaboration durable entre ce dernier et les populations villageoises. Le contrat de

location est à renouvellement annuel pour la partie concernant les quotas et taxes d'abattage. Par conséquent, seul le prix de « l'utilisation du territoire » peut être modifié dans ce renouvellement de contrat. Enfin un exemple de protocole d'accord liant les différentes parties prenantes de la gestion cynégétique a également été proposé.

Le modèle proposé pour le Niger, s'il est mis en œuvre, comportera non seulement une réforme profonde des pratiques de chasse dans ce pays, mais s'accompagnera d'un développement du tourisme cynégétique, avec partage des bénéfices avec les populations et leur responsabilisation dans sa gestion.

IV. CONCLUSION

La stratégie régionale de gestion de la chasse en périphérie du Parc national du W est donc en cours d'élaboration. À partir de législations diverses et de réalités de terrain et administratives contrastées (MICHELOT, 2001), le programme ECOPAS appuie chacun des trois pays, avec pour dénominateur commun à son action le souci d'une gestion durable et équitable de la faune.

BIBLIOGRAPHIE

- BOULET H., MBITIKON R. & OUAMOUDJOU F. (2003). - Les zones cynégétiques villageoises ou l'utilisation durable de la faune sauvage par le tourisme cynégétique. Exemple de la RCA-projet ECOFAS-ZCV. Parc et Réserves, 58(1).
- BORRINI-FEYERABEND G. & CHATELAIN C. (2003). - Mission d'appui à la formulation d'une stratégie de gestion participative de la périphérie du parc du W. Programme régional Parc du W-ECOPAS, FED, 7 ACP RPR 752, Rapport provisoire, 35 p. + annexes.
- BURINI F. & GUIALBERTI A. (2002). - Rapport sur la recherche de terrain et sur la récolte de données concernant les aspects socio-territoriaux dans les zones périphériques du Parc du W finalisé au repérage des critères pour le zonage. Rapport de la première phase de recherche de terrain, 18 mars-6 juin 2002. Université de Bergame, Rapport interne, 181 p.
- CASTI E. & TURCO A. (2002). - Mission d'appui scientifique pour l'analyse des dynamiques d'acteurs en aide du programme d'intervention dans les zones périphériques du complexe du parc du W. Programme régional Parc du W-ECOPAS, FED, 7 ACP RPR 752, Rapport définitif, 56 p. + annexes.
- CHARDONNET P., coord. (1995). - Faune sauvage, la ressource oubliée, 2 tomes. Office de Publications Européennes CECA-CE, Luxembourg.
- EL-HADJ ISSA A. & NOVELLI O. (2004). - Gestion de la faune intégrée au développement rural dans le complexe écologique du Parc national du W du Bénin. In: Actes du 6e Symp. Internat. Utilisation Durable de la Faune Sauvage (6th IWRS) "La faune sauvage : une ressource naturelle", 6-9 juillet 2004, Paris, France, P. CHARDONNET, F. LAMARQUE & M. BIRKAN, coord. Game Wildl. Sci., 21(3): 227-235.
- KLEITZ G. (2001). - Les zones périphériques du Parc du W (Bénin, Burkina Faso, Niger). Programme régional Parc du W-ECOPAS, FED, 7 ACP RPR 752, Rapport CIRAD-mvet, Rapport définitif, 38 p. + annexes.
- MAGHA M.M., KLEENE P. & KLEITZ G. (2002). - Mission d'appui scientifique pour l'élaboration d'un plan d'action intégrant l'ensemble des interventions de recherche et d'expertise menées dans la zone périphérique du Parc W. Programme régional Parc du W-ECOPAS, FED, 7 ACP RPR 752, Rapport définitif, 139 p.
- MICHELOT A. (2001). - Étude préliminaire pour l'harmonisation du cadre législatif et institutionnel de la gestion des ressources naturelles du Bénin, du Burkina Faso et du Niger. Programme ECOPAS & UNESCO-MAB, Rapport interne, 18 p.
- MONFORT A., LEDANT J. P. & ONIBON A. (2003). - Évaluation à mi-parcours du Programme Parc Régional W/ECOPAS. Programme parc W-ECOPAS, U.E., FED, 7 ACP RPR 742, Rapport provisoire, 145 p. + annexes

- TELLO L.J. & BOULET H. (2002). - Gestion de la chasse touristique. Mission d'appui, Programme régional Parc du W-ECOPAS, FED, 7 ACP RPR 752, Rapport provisoire, 122 p. + annexes.
- VERMEULEN C. (2003). - Mission d'expertise pour la promotion de la mise en place de Zones Villageoises de Chasse dans la zone d'influence du Parc W. Programme Parc W-ECOPAS, U.E., FED, 7 ACP RPR 742, Rapport provisoire, 40 p. + annexes.
- VERMEULEN C. (2004).- La gestion communautaire de la faune au Burkina Faso : les expériences du ranch de Nazinga et du Parc du W. *In*: Actes du 6^e Symp. Internat. Utilisation Durable de la Faune Sauvage (6th IWRS) "La faune sauvage : une ressource naturelle", 6-9 juillet 2004, Paris, France, P. CHARDONNET, F. LAMARQUE & M. BIRKAN, coord. *Game Wildl. Sci.*, 21(3): 313-326.
- VERMEULEN C. & OUEDRAOGO F. (2003). - La zone villageoise de chasse de Sia (Ranch de Gibier de Nazinga, Burkina Faso). Une expérience de gestion communautaire du petit gibier. *Parcs et Réserves*, 58(2): 32-44.

REGIONAL STRATEGY FOR THE MANAGEMENT OF HUNTING ACTIVITIES AROUND THE W PARK (BENIN, BURKINA FASO, NIGER)

H. BOULET, C. VERMEULEN, A.S. ALADJI-BONI, I. NIANDOU,
A. EL-HADJ ISSA, K. KONATE, C. PAOLINI, O. NOVELLI
and D. DULIEU

KEY-WORDS : Wildlife, sustainable use, revenue redistribution, W Regional Park/ECOPAS Program, W Regional Park, big game hunting zone, village-based hunting zone (ZOVIC), Benin, Burkina Faso, Niger.

ABSTRACT

*The W Regional Park/ECOPAS Program (Protected Ecosystems in Sudano-Saharan Africa) covers three countries (Benin, Burkina Faso and Niger) which share the W ecological complex (or park). The ECOPAS program emerged from the political willingness of these three countries and is financed by the European Commission for a five-year period. The W area (approximately 10,200 km²) is a unique transnational ecosystem, housing the last big terrestrial mammals that are the symbols of West Africa: elephants, *Loxodonta africana*, lions, *Panthera leo*, cheetahs, *Acinonyx jubatus*, African buffalos, *Syncerus caffer*, giraffes, *Giraffa camelopardalis*, and antelopes, Antilopinae. This fragile ecosystem is considered to be the last remaining large savannah area in West Africa, and is threatened by human activities: cash cropping, transhumance and poaching. In November 2003, the UNESCO-MAB acknowledged the patrimonial importance of the area by attributing to the W the status of Transnational Biosphere Reserve, the very first one on the African continent. The ECOPAS Program aims at conserving the savannah ecosystems of the W ecological complex for the benefit of local communities, through the development of initiatives in the areas surrounding the park, on a participative process. These initiatives include: environmental education, fair trade, ecotourism, game hunting, the rationalisation of transhumance and pastoral practices, etc. These multi-sectorial initiatives are*

endowed with the flexibility and adaptability that corresponds to the nature and complexity of the remotest and most isolated parts of the three countries involved. The hunting-based activities contribute to the economic and social development of the poorest communities. The development of safari hunting contributes to the strategy of inserting protected areas into the socio-economic context of the intervention zone. However, the situation of hunting management widely varies from one country to the next, hence, the ECOPAS Program has elaborated different action plans for each country, considering national specificities and differences. With this strategy, the ECOPAS Program wants to establish a network of hunting zones covering approximately 3,150 km², which will represent 22.5% of the W ecosystem. The potential revenues from this hunting activity are estimated to be between 470 and 530 million FCFA, which come from meat production, various taxes and employment creation. With a fair redistribution of the revenues from game hunting activities, we achieve benefits that amount to approximately 300 to 350 million FCFA per year for the local populations. These benefits could become higher with the progressive commitment of professional hunters to the development. If we consider, in addition to that, the expenses directly or indirectly linked to hunting sport- activity, the ecological, economic and social benefits of the proper use of hunting zones are high. Whatever strategy is adopted in each of the three countries, they all share the common goal to reconcile sustainable wildlife management with direct benefits for the local populations.